

FICHE DE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SECTION 1 IDENTIFICATION ET USAGE DU PRODUIT

Nom/Identification du produit Poly Scrub®	Usage du produit Détergent pour les mains	Indice de formule 04
Nom du fabricant Spray Nine Corporation	Nom du fournisseur ITW Permatex Canada	
Adresse (numéro, rue, ville, état et code postal) 251 North Comrie Avenue	Adresse (numéro, rue, ville, état et code postal) 8450 Lawson Road, Unit 1	
Ville Johnstown, NY 12095	Ville Milton, Ontario, Canada L9T 0J8	
Téléphone d'urgence 1-800-477-7299 Chemtel 1-800-255-3924	Téléphone d'urgence ChemTel 1-800-255-3924	
Téléphone pour informations 518-762-4591 ou télécopieur 518-762-2566		
Signature du rédacteur (facultatif) Claudia E. Britton	Préparée le : 8 décembre 2007	

CATÉGORIE HMIS : SANTÉ-0 INFLAMMABILITÉ-0 RÉACTIVITÉ-0 PROTECTION IND. ...

CATÉGORIE NFPA : SANTÉ-0 INFLAMMABILITÉ-0 RÉACTIVITÉ-0 PROTECTION IND. ...

CATÉGORIE WHMIS : NON RÉGI

SECTION II – COMPOSANTS DANGEREUX (29 CFR 1910 1200)

Composants dangereux	No de CAS	Poids %	Limite d'exposition
			CMA ACGIH PEL OSHA

Aucun

SECTION III – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DU PRODUIT

BRÈVE DESCRIPTION EN CAS D'URGENCE

Pâte verte à odeur de citron. Provoque une légère irritation (réversible) des yeux. Essentiellement non irritante pour la peau. L'exposition à l'inhalation est inhabituelle dans des conditions normales d'utilisation du produit. Peut être dangereux si avalé en grandes quantités

EFFETS POTENTIELLEMENT DANGEREUX SUR LA SANTÉ

CONTACT AVEC LES YEUX : provoque une irritation mineure (réversible) des yeux et des égratignures oculaires.

CONTACT AVEC LA PEAU : indice d'irritation primaire = 0,04 (essentiellement non irritant).

INHALATION : ne provoque habituellement pas d'effet dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

INGESTION : ne provoque habituellement pas d'effet dangereux en petites quantités. L'ingestion de grandes quantités peut être néfaste.

CONDITION MÉDICALE AGGRAVÉE PAR UNE EXPOSITION : aucune connue. Les personnes qui ont des antécédents médicaux préexistants ou qui sont sensibles peuvent être plus susceptibles d'être affectées à la suite d'une exposition.

EFFETS CHRONIQUES : aucun connu

SECTION IV – PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes s'il y a lieu étant donné qu'elles risquent d'aggraver l'état du patient. Appeler le médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler le médecin si l'irritation persiste.

INHALATION : sortir la victime au grand air.

INGESTION : si de grandes quantités de produit sont ingérées, ne pas provoquer le vomissement. Appeler immédiatement le médecin

REMARQUE AU MÉDECIN : traiter les symptômes.

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**INFLAMMABILITÉ**

POINT D'ÉCLAIR : aucun

MÉTHODE UTILISÉE : TCC

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ

LII : non établie

LSI : non établie

TECHNIQUE D'EXTINCTION : utiliser une technique appropriée en fonction des conditions d'incendie.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : aucun connu

CONSIGNES EN MATIÈRE DE LUTTE : appareil de protection respiratoire et vêtements protecteurs.

ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : aucun connu

SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE : aucune connue

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE : aucune connue

SECTION VI MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS

Porter des vêtements de protection appropriés. Récupérer le produit pour l'éliminer. Rincer à fond la zone affectée.

MISE EN GARDE : la zone de déversement risque d'être glissante. S'il s'agit d'un déversement important, contenir le déversement avec des digues et communiquer avec l'organisme de protection de l'environnement pertinent.**SECTION VII – MANUTENTION ET STOCKAGE**

Stocker le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder le produit hors de la portée des enfants.

SECTION VIII – PROTECTION EN CAS D'EXPOSITION

PROTECTION OCULAIRE : aucune exigée dans des conditions normales d'utilisation

PROTECTION DE LA PEAU : aucune exigée dans des conditions normales d'utilisation

PROTECTION RESPIRATOIRE : aucune exigée dans des conditions normales d'utilisation

MESURES TECHNIQUES : aucune connue

CONSIGNES EN MATIÈRE D'EXPOSITION : aucune connue

SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : verte

ÉTAT PHYSIQUE : pâte

POINT D'ÉBULLITION : sans objet

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : dispersible

TAUX D'ÉVAPORATION : < 1

DENSITÉ RELATIVE : sans objet

POINT DE GEL : ~ 32°F (~0 °F)

DENSITÉ DE VAPEUR : > 1

POINT DE FUSION : sans objet

TENSION DE VAPEUR : sans objet

POIDS MOLÉCULAIRE : sans objet

VISCOSITÉ : sans objet

ODEUR : citron

% DE VOLATILITÉ : ~48

PH : ~ 8.6

SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE :

stable

INCOMPATIBILITÉ :

agents oxydants

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

oxyde de carbone, anhydride carbonique

POLYMÉRISATION DANGEREUSE :

impossible

SECTION XI – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

YEUX : non disponibles

PEAU : non disponibles

INHALATION : non disponibles

INGESTION : non disponibles

SUBCHRONIQUE : non disponibles

CHRONIQUE / CARCINOGENÉITÉ : non disponibles. Ne contient aucun produit cancérigène connu.

TÉRATOGENÉITÉ : non disponibles

PRODUITS MUTAGÈNES : non disponibles

SENSIBILISATION : non disponibles

SECTION XII – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES :	non disponibles
DISTRIBUTION :	non disponibles
DONNÉES SUR LES CONSÉQUENCES CHIMIQUES :	non disponibles

SECTION XIII – MESURES D'ÉLIMINATION

Éliminer le produit selon les règlements fédéraux, d'état et locaux.

SECTION XIV – DONNÉES SUR LE TRANSPORT (Données partielles)

APPELLATION DE TRANSPORT DOT :	non régi
APPELLATION TMD AU CANADA :	non régi
APPELLATION CHIMIQUE POUR LE TRANSPORT :	sans objet
CLASSE DE RISQUE DOT :	sans objet
NUMÉRO N.U. :	sans objet
QUANTITÉS À DÉCLARER (LB) :	sans objet
ÉTIQUETTE DOT :	sans objet
AFFICHE DOT :	sans objet
CLASSIFICATION DE MARCHANDISES EN VRAC :	sans objet
EMBALLAGE DE MARCHANDISES :	sans objet
ÉTIQUETTE DU PRODUIT :	sans objet

SECTION XV – RÉGLEMENTATION (Données partielles – Règlement choisi représenté)

STATUT TSCA : tous les composants de ce produit font partie de la liste TSCA ou en sont exemptés.

QUANTITÉS À DÉCLARER CERCLA : aucune connue

SARA TITLE III :

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES EN VERTU DE LA SECTION 302 : aucune

CATÉGORIES DE MATIÈRES DANGEREUSES EN VERTU DES SECTION S311/312 : aucune

PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES EN VERTU DE LA SECTION 313 : aucune

STATUT RCRA : sans objet

CALIFORNIA PROPOSITION 65 : ce produit ne fait l'objet d'aucune exigence en matière de déclaration en vertu de la California Proposition 65.

SECTION XVI – AUTRES RENSEIGNEMENTS

CONDITIONS LÉGALES :

Renonciation : les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur des données que nous jugeons fiables au moment de sa préparation. L'exactitude et l'intégralité de ces renseignements ne peuvent toutefois pas être garantis. Nous ne pouvons prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces renseignements et nos produits sont utilisés ni les conditions dans lesquelles ceux des autres fabricants peuvent être utilisés en combinaison avec nos produits. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les pertes ou les dommages qui font suite à un usage ou à une manutention inappropriés ou anormaux de nos produits, une incompatibilité entre les produits, au défaut de respecter les consignes et les avertissements sur l'étiquette du produit et sur la Fiche ou du défaut de respecter les pratiques recommandées.